



Assemblée communale ordinaire du mardi 20 décembre 2022 20h à la Lisière

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 130 citoyens et citoyennes, 1 citoyen sans droit de vote ainsi que 2 non citoyens et citoyenne

Excusé : Monsieur Nicolas Gremaud

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement du budget 2023. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

Partie gauche de la salle ainsi que la table du Conseil communal : Madame Isabelle Menoud

Partie droite de la salle : Monsieur Thierry Leresche

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale, Madame Prescilia Genoud, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* », distribué par tout-ménage officiel, par avis aux quatre piliers publics de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle N° 49 du 9 décembre 2022*.

Il informe également que, à la suite de la parution dans la Feuille officielle, le Service des communes (Scm) a demandé les précisions suivantes, quant à l'ordre du jour :

- 3.2 Modification du coefficient du taux d'imposition de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2.00‰
- 3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base
- 3.4 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base.

Le Conseil communal propose donc l'ordre du jour corrigé tel que projeté.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.sales.ch. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; rien n'est formulé.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 mai 2022

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Présentation du nouveau Conseiller communal, Monsieur Sébastien Frossard, remplaçant de Monsieur Grégoire Savary



3. Budget communal 2023

- 3.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements, préavis
- 3.2 Modification du coefficient du taux d'imposition de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2.00‰
- 3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base
- 3.4 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base
- 3.5 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
 - 3.5.1 Réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA
 - 3.5.2 Rénovation de l'Auberge de la Couronne
- 3.6 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements

4. Présentation du plan financier 2023-2027

5. Adoption du règlement communal relatif à l'attribution des parchets communaux

6. Réception des citoyens et citoyennes, nés en 2004

7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 mai 2022

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait les comptes 2021 ; un résumé a paru dans le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* ».

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à la majorité, à raison de 119 voix. Madame Prescilia Genoud, Secrétaire communale, est remerciée pour la rédaction de ce dernier.

2. Présentation du nouveau Conseiller communal, remplaçant de Monsieur Grégoire Savary

À la suite de la démission de Monsieur Grégoire Savary, Vice-syndic, le Conseil communal présente son nouveau collègue, en la personne de Monsieur Sébastien Frossard.

Ce dernier a été Conseiller communal lors de la période législative 2001-2006 et est entré en fonction le 1^{er} juillet 2022, pour la présente législature.

Marié et papa de 4 enfants, il est domicilié à Romanens, où il exerce la profession d'agriculteur. Monsieur Frossard est en charge des dicastères : des eaux claires et usées, des endiguements et ruisseaux, des parchets communaux ainsi que de la déchetterie.

Plein succès dans ces activités de Conseiller communal lui est adressé.

Un présent est remis à Monsieur Grégoire Savary, sous les applaudissements de la foule.

Monsieur Savary a souhaité s'exprimer afin d'expliquer qu'il était important pour lui de concilier sa vie professionnelle et familiale, qui se sont toutes deux développées et agrandies, raisons pour lesquelles il a décidé de quitter le Conseil communal. Il remercie ses collègues de l'Exécutif, pour la bonne collaboration tout au long de cette dernière année et ressort grandi de cette expérience enrichissante.



3. Budget communal 2023

► 3.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements, préavis

Budget de résultats

0. Administration

Charges CHF 803'826.83

Produits CHF 251'024.00

01. Législatif et exécutif : Il s'agit des jetons de présences des commissions, des frais de scrutateurs, des frais pour l'assemblée communale, des imprimés et frais d'affranchissement pour les votations et élection, les frais de l'organe de révision. Comme annoncé l'année dernière, la rémunération des Conseillers communaux pour la période législative 2021-2026 a été augmentée ; cela ne l'avait pas été depuis 2001.

Jetons de présence CHF 100.00/ séance

Vacations CHF 40.00/ heure

02. Services généraux : les salaires des employés communaux, hormis celui de la voirie, sont comptabilisés ici. En charges, les frais relatifs aux bâtiments administratifs, y compris le foyer St-Joseph. En produit, la répartition sur les autres dicastères et les produits des immeubles administratifs.

Un montant de CHF 32'000.00 a été mis au budget afin de répondre aux obligations légales relatives à la gestion des archives communales. Un engagement de 10 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, a été compté.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges CHF 184'491.15

Produits CHF 65'008.00

14. Question juridique : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelles. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun, dans les locaux de l'ancienne poste de Vaulruz, jusqu'à la fin de l'année 2022. Dès 2023, le Service des Curatelles occupera les locaux de La Raiffeisen, rachetés par la Commune de Vuadens. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 55'886.36 pour le budget 2023, en légère baisse.

Un montant de CHF 6'000.00 a été mis au budget pour un avocat conseil, les autres charges concernent les cartes d'identités facturées par le SPOMI et en produits les cartes d'identités refacturées

15. Service du feu : Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) et la mise en place du Secours Sud fribourgeois (SSF), la charge de la commune s'élève à CHF 22'913.00 alors que l'ancienne structure permettait l'équilibre entre les charges et les taxes non-pompieri encaissées.

La taxe d'exemption s'élèvera à CHF 150.00 par personne astreinte entre 20 et 40 ans. L'ancienne taxe était de CHF 100.00/habitant entre 20 et 42 ans.

16. Défense : la participation au stand de tir, d'un montant de CHF 2.50 par habitant, et la défense civile avec les frais et amortissements des bâtiments de la protection civile.

2. Formation

Charges CHF 2'053'355.05

Produits CHF 318'162.50

Le budget 2023 est le quatrième qui correspond au cercle scolaire entièrement fusionné.



21. Cycle scolaire obligatoire : la participation aux dépenses cantonales (charges liées) ainsi qu'aux activités et fournitures scolaires. Le coût du poste 21 comprend la prise en charge totale des transports scolaires ; en produits, la participation de la commune de Vulruz.

22. Écoles spécialisées : il s'agit de charges liées.

23. Formation professionnelle initiale : la participation aux dépenses cantonales (charges liées) et bourses communales.

Le budget général de la formation, soit 84% le cycle obligatoire, 14% les écoles spécialisées et 2% la formation professionnelle.

3. Culture, sport et loisir

Charges CHF 416'951.47

Produits CHF 37'988.06

32. Culture : la contribution à la bibliothèque scolaire communale « Matulu » CHF 3'000.00 et en produits la participation de Vulruz. La participation à Option Gruyère se monte à CHF 10.00 par habitants.

34. Sport et loisirs : en charge la conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien du complexe sportif, la participation à l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG) et les subventions communales aux sociétés locales. En produits, la location de la salle (Centre sportif), estimée à CHF 13'000.00 et la participation du FC La Sionge pour l'entretien du terrain de foot, à CHF 16'000.00.

4. Santé

Charges CHF 686'697.60

Produits CHF 3'500.00

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

41. Hôpitaux et EMS : la participation aux homes régionaux pour CHF 93'831.00, la subvention pour les frais d'accompagnements des personnes âgées CHF 255'453.00 et la participation à l'EMS La Sionge de CHF 69'752.00.

42. Soins ambulatoires : les soins à domicile, indemnités forfaitaires régionales, ambulances, soit uniquement des charges liées.

43. Prévention : le service dentaire scolaire : la différence entre les charges et les produits étant la subvention communale selon règlement.

49. Autres : une nouveauté : la participation au dispositif sanitaire lors d'événements majeurs.

Le budget général de la santé, 61% les homes, 38% les soins ambulatoires et 1% les hôpitaux (contribution aux coûts résiduels des soins).

5. Affaires sociales

Charges CHF 742'377.70

Produits CHF 37'820.00

52. Invalidité : la participation cantonale aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées.

53. Vieillesse et survivants : en charge, la participation aux primes AVS pour personnes sans activité et la commission senior. En produit, le remboursement du traitement de l'agent AVS. Un montant de CHF 36'400.00 figure dans les charges et les produits pour la réalisation du Sentier de l'Abbé Bovet

54. Famille et jeunesse : il s'agit de charges liées cantonales, de subventions pour les crèches et garderies, ainsi que de la participation à l'école maternelle « Les Lapins Bleus ».

55. Chômage : contribution des communes au fond cantonal pour l'emploi



57. Aide sociale et domaine de l'asile : les charges liées qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 183'440.00.

6. Trafic et télécommunications

Charges CHF 480'932.25

Produits CHF 59'334.73

61. Circulation routière : il s'agit du salaire du personnel de voirie, de l'entretien hivernal CHF 50'000.00, de l'entretien courant CHF 32'500.00, de l'entretien de la signalisation routière CHF 19'000.00 et des amortissements CHF 129'913.00.

62. Transport public : la part aux dépenses cantonales (transports publics), soit une charge liée de CHF 55'910.00 et la charge pour le fond fédéral pour les infrastructures ferroviaires de CHF 10'579.00.

Les frais de déneigement sont variables suivant les années et l'enneigement.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Charges CHF 903'513.20

Produits CHF 782'565.06

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et avec une tolérance de 70% pour les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

71 et 72. Approvisionnement et traitement des eaux usées : le taux de couverture est de 100%.

73. Gestion des déchets : l'augmentation de la taxe de base de CHF 40.00 à CHF 60.00 par an, décidée en 2015, permet de couvrir faiblement les charges. Le taux de couverture est de 80.9% pour 2023.

74. Aménagements : il s'agit des frais pour l'entretien des cours d'eau et la participation aux frais de la revitalisation de la Sionge, secteur Pra Bocca. La nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté sur les communes l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies subies imposent des travaux d'entretien et de protection budgétés dans ce chapitre.

76. Lutte contre la pollution de l'environnement : les honoraires pour l'assainissement des sites contaminés. Le budget 2022 n'a pas été utilisé en raison de l'avancement des travaux restés en suspens.

77. Protection de l'environnement, autres : il s'agit de l'entretien du cimetière.

79. Aménagement du territoire : les préavis des constructions, la participation à l'ARG (association régionale de la Gruyère) pour CHF 27'068.00. En produit, les émoluments refacturés.

Le montant de la variation sur cette position est de CHF 22'173.00, due à des travaux réalisés au cimetière en 2022.

8. Economie publique

Charges CHF 5'810.00

Produits CHF 100'304.40

80. Agriculture : en charge, l'entretien des terrains et en produits, la location des parchets.

82. Forêts : la part au bénéfice estimé du Triage forestier la Sionge, prévue à hauteur de CHF 20'054.00.

84. Tourisme : la cotisation à l'Association La Gruyère Tourisme (LGT), anciennement ATG.



9. Finances et impôts

Charges CHF 156'324.40

Produits CHF 4'657'968.35

90. Impôts :

Personnes physiques : CHF 3'274'000.00

Personnes morales : CHF 60'000.00

Contribution immobilière : CHF 369'000.00

Solde : divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. Péréquation : le montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011.

95. Part à l'impôt cantonal sur les véhicules

96. Administration de la fortune et de la dette : en charges les frais relatifs aux immeubles du patrimoine financier. En produit, les revenus locatifs des bâtiments.

La provenance des impôts communaux : 82% les personnes physiques, 2% les personnes morales, 9% la contribution immobilière, 3% les impôts sur les véhicules et 4% autres impôts.

Alors que le budget 2022 présentait un déficit estimé de CHF 324'848.27, le budget 2023 prévoit un déficit de CHF 120'604.60. Sans les augmentations du coefficient d'impôt et l'augmentation de la contribution immobilière, le budget 2023 bouclerait sur une perte de CHF 481'317.00. L'augmentation prévue ne permet pas d'atteindre l'équilibre, mais uniquement un déficit qui peut être considéré de raisonnable. Le coût réel du ménage communal est bien de CHF 6'434'279.00 ; un taux d'impôt à 0.89 centimes permettrait d'atteindre cet équilibre. La situation est préoccupante et devra être réexaminée lors de l'établissement du budget 2024. Les finances sont gérées de manière rigoureuse et responsable, aucune coupe ne peut être faite sans sacrifier des frais d'entretien, déjà contenus, et qui entraînerait à plus au moins long terme une baisse de la valeur des actifs. La gestion des finances communales n'est pas une affaire aisée et ce d'autant plus lorsque ceux-ci bouclent sur une perte.

Budget des investissements

Le budget d'investissement 2023 de la commune de Sâles était à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune. Ces investissements ont fait l'objet d'une présentation détaillée sous forme de message dans le journal communal.

0. Administration générale

Dépenses CHF 94'247.00

Report du solde de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires (CHF 125'000.00 votés au printemps 2015).

3. Culture, sport et loisirs

Dépenses CHF 0.00

Aucun investissement n'est prévu pour ce poste, en 2023.

6. Trafic et télécommunications

Dépenses CHF 1'754'000.00

Report du solde de l'aménagement de la route de Romanens, traversée du village, voté en 2020, ainsi que de la route du Rontet, voté en 2021.

8. Economie publique

Dépenses CHF 360'000.00

Recettes CHF 200'000.00

Report de l'investissement relatif à la réfection de la route forestière de Maules.



9. Finances et impôts

Dépenses CHF 7'762'000.00

Report de CHF 2'398'000.00 de l'investissement relatif à la rénovation du bâtiment de la Rosaire 31, voté le 18 mai 2021, ainsi que CHF 4'478'000.00 pour la rénovation et l'agrandissement de l'Ancienne Ecole à Sâles.

Rénovation du toit de la Halle Exposition Magnin SA pour CHF 96'000.00 et Réfection sur le bâtiment de l'Auberge de la Couronne pour CHF 790'000.00 (votés ultérieurement).

Le budget d'investissement 2023 se solde avec un excédent de charges de CHF 9'770'247.00 dont CHF 8'884'247.00 de reports d'investissements ainsi que CHF 886'000.00 de nouveaux investissements (votés ci-après).

Rapport de la Commission financière

La parole est laissée à Monsieur Stéphane Meyer, Président de la Commission financière et habitant de Sâles.

Tout d'abord, Monsieur Meyer tient à présenter les membres de la Commission financière :

- Madame Josette Olofsson, de Romanens, secrétaire ;
- Monsieur Walter Pasini, de Rueyres-Treyfayes, membre ;
- Monsieur Jérôme Beaud, de Maules, membre ;
- Monsieur Jean-Marc Piguët, de Maules, membre.

Il rappelle que la Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres a été élu par l'assemblée communale. Cette dernière est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique, ni de pouvoir décisionnel. Elle est chargée d'examiner le budget ainsi que les comptes de la commune, des investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Lors des assemblées communales, elle fournit un préavis afin que chacun puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle étudie les propositions de modification des taux d'impôts et des règlements communaux impliquant des taxes et/ou redevances.

Rapport de la Commission financière : Budget de résultats

La Commission financière a examiné le budget de résultats 2023, sur la base des documents établis. Pour l'exercice 2023, malgré l'augmentation d'impôts, la perte se monte encore à CHF 120'604.60, qui peut encore être supportable pour la commune. La Commission financière remercie Messieurs Nicolas Hassler, Syndic et Thierry Gendre, responsable des finances, pour la clarté de leurs explications, ainsi que le Conseil communal, de gérer judicieusement le patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours plus réduite. La Commission financière préavise favorablement ce budget et demande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir l'accepter.

Rapport de la Commission financière : Budget d'investissements

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2023 de la Commune de Sâles. Pour 2023, deux nouveaux investissements ont été budgétés. Ces derniers font l'objet de rapport à part. Il s'agit de la réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA ainsi que de la réfection de l'Auberge de la Couronne. Le solde se compose de reports d'investissements des années précédentes, donc déjà approuvés. Les investissements en cours sont : l'assainissement des chauffages, la réfection de la route de Romanens ainsi que de la route forestière de Maules, la rénovation du bâtiment administratif La Rosaire 31 ainsi que la rénovation de l'Ancienne école de Sâles. La Commission financière préavise favorablement ce budget d'investissement 2023 et demande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir l'accepter.



- ▶ **3.2 Modification du coefficient du taux d'imposition de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2.00‰**
- ▶ **3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base**
- ▶ **3.4 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base**

L'augmentation des charges liées, des frais fixes, de la diminution des rentrées fiscales et l'impossibilité de procéder à des économies sans entamer le bon fonctionnement de l'activité de la commune rendent une augmentation de recettes indispensable.

Comme il n'est pas possible de contenir les charges au niveau des recettes et qu'il n'est pas possible, sur le long terme, de dépenser plus que les recettes, le Conseil communal est contraint d'augmenter les recettes, en procédant à une augmentation d'impôts.

En concertation avec la Commission financière, il est proposé d'augmenter le coefficient de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2.00‰. Cette mesure aurait pour effet de rapporter CHF 131'730.00. Avec la fixation du taux à 2.00‰, la commune de Sâles serait dans la moyenne des taux appliqués par les autres communes du district.

Pour ce qui est du coefficient d'impôt, un taux de 86 centimes est proposé. Cette mesure aurait pour effet de rapporter CHF 268'099.00, à savoir que la moyenne gruérienne actuelle est de 80.5. Avec 86 centimes, la commune de Sâles se trouverait en dessous des communes suivantes : Haut-Intyamon (97 centimes), Broc (92 centimes), Jaun (CHF 1.00), Vuadens (87.8 centimes) ainsi que le Val-de-Charmey (89.8 centimes).

Pour ceux qui suivent régulièrement les affaires de la commune cette augmentation était prévisible depuis quelques années et les causes ont déjà fait l'objet de nombreuses explications.

Rapport de la Commission financière

Depuis plusieurs années, la Commission financière a rendu la population attentive au fait qu'une hausse d'impôts était inévitable, à court terme. Aujourd'hui, la situation financière de la commune se dégrade. Les frais fixes, les charges liées, l'énergie augmentent et les impôts diminuent. Dans le but de trouver l'équilibre financier demandé par la loi sur les finances communales (LFin), une augmentation d'impôts est sollicitée, à savoir : la contribution immobilière de 1.3‰ à 2‰ et le taux d'impôts de 0.80 centimes à 0.86 centimes. La Commission financière se prononce en faveur de ces augmentations.

Ouverture à la discussion

Tout d'abord, **Monsieur Jean-José Ruffieux** remercie les rédacteurs du bulletin communal « *Les Quatre font la Une* » pour sa bonne rédaction. Bien qu'il soit conscient que la commune ait besoin de trésorerie pour ses investissements, il évoque que les mêmes contribuables sont ponctionnés pour l'ensemble de ces augmentations et suggère donc de ne pas toucher à la contribution immobilière cette année. Comme alternative, il propose d'élever partiellement le taux d'imposition pour 2023 puis, de revenir ultérieurement avec un nouveau coefficient. Monsieur Ruffieux relève que la baisse du revenu des impôts dans la commune est certainement due aux travaux effectués sur les maisons, notamment l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques, qui sont déductibles.

Votes

3.2 Acceptez-vous l'augmentation de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2‰ ?

Approbation : 77

Opposition : 34

Abstention : 19

3.3 Acceptez-vous la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base

Approbation : 97



Opposition : 20
Abstention : 13

3.4 Acceptez-vous la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 86% de l'impôt cantonal de base ?

Approbation : 121
Opposition : 3
Abstention : 6

Le Conseil communal est bien conscient qu'il n'est pas agréable pour les citoyens et citoyennes d'accepter une augmentation d'impôts, tout comme de la proposer. Ce dernier a également conscience qu'il ne s'agit pas seulement de chiffres, mais bien de demander une participation financière ayant des conséquences sur le pouvoir d'achat de chacun.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

► 3.5 Présentation, préavis et approbation de deux nouveaux investissements

3.5.1 Réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA

La parole est donnée à Monsieur Stéphane Baechler, Conseiller communal responsable du dicastère des bâtiments communaux :

Les pluies abondantes de ces derniers mois étaient accompagnées de grêle et de vents tempétueux, dont certaines rafales ont dépassé les 100 km/h ; le canton de Fribourg a été particulièrement impacté.

La commune n'a pas été épargnée, les intempéries de ces derniers temps ont mis à jour la vieillesse de la toiture, ainsi que ses faiblesses. Les inondations d'eau à l'intérieur du bâtiment par siphonnage (aspiration par différence de pression) de la toiture ont été les principales causes des dégâts, obligeant aujourd'hui à refaire entièrement la toiture de ce bâtiment, abritant l'exposition ainsi que les bureaux de la menuiserie Agencement Magnin SA.

La toiture est à démonter, en totalité, pour y reposer des nouveaux panneaux sandwich, refaire les acrotères, les chenaux et l'étanchéité. Ces travaux de réfection apportent une amélioration énergétique, ce qui y est non négligeable en ces temps de pénurie...

Le plan de financement :

- Démontage de la toiture existante	CHF	10'000.00
- Pose de la nouvelle toiture	CHF	55'000.00
- Réfection des acrotères, des chenaux et de l'étanchéité	CHF	15'000.00
- Divers et imprévus (20%)	CHF	16'000.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	96'000.00

Les frais annuels, l'intérêt calculé d'un emprunt bancaire à 2.1% de CHF 90'000.—, se monte à CHF 1'890.00.

Rapport de la commission financière

La Commission financière a analysé la demande d'investissement concernant la réfection de la toiture de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA. En effet, la toiture à mal vieillit et ces travaux sont indispensables du point de vue de l'assurance qui n'entrera plus en matière aux prochains dégâts des eaux. Le coût total de cette réfection est budgétisé à CHF 96'000.00, financé par un emprunt bancaire à raison de CHF 90'000.00. Ce qui porte les frais annuels occasionnés à imputer dans les comptes de fonctionnement à CHF 1'890.00 par année. La Commission financière recommande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir approuver cet investissement pour 2023.



Ouverture à la discussion

Monsieur Geoffrey Nottage demande si des panneaux solaires photovoltaïques sont envisagés sur ce bâtiment.

Monsieur Stéphane Baechler répond que cela n'est pas prévu. Toutefois, réflexion a été faite pour le Centre sportif, ce bâtiment étant le plus gros consommateur de la commune.

Votes

Acceptez-vous la réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA ?

Approbation : 125

Opposition : 0

Abstention : 5

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

3.5.2 Rénovation de l'Auberge de la Couronne

À la suite de l'annonce du départ de la famille Sauterel, le Conseil communal s'est mis activement à la recherche d'un nouveau tenancier. Dès la première visite, les potentiels repreneurs ont tous relevé la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation, notamment dans la cuisine, faute de quoi et sans un projet concret de rénovation, le Conseil communal ne trouverait pas de repreneur. À savoir que la réfection de la cuisine aurait été exigée par le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV). En effet, en cas de changement de tenancier, il n'est pas nécessaire d'effectuer les travaux de mises aux normes, ceci tant que le SAAV ne contrôle pas les lieux. Toutefois, il est rare que ledit Service n'effectue aucun contrôle en cas de changement.

L'Exécutif a alors convoqué la Commissions financière afin de lui exposer la situation. À la suite de cette séance, une solution a été trouvée afin d'aller de l'avant, cette année encore, pour l'établissement d'un projet de rénovation avec un échéancier.

Qui dit rénovation, dit répondre aux normes actuelles en vigueur. Le bureau d'architecture Ruffieux à Sâles ainsi que le SAAV ont travaillé, en collaboration avec l'Exécutif.

Le contrôle du SAAV a permis de mettre en évidence 6 manquements, appelés de « simples » et dont un extrait du rapport a paru dans « *Les Quatre font la Une* ». Ayant connaissance du rapport, le projet de rénovation complète de la cuisine, en tenant des manquements, a pu être élaboré.

Un nouveau séparateur à graisse qui, par son volume, impose une installation enterrée à l'extérieur du bâtiment. L'installation de ventilation impose un peu plus de contraintes : l'installation d'un monobloc pour la récupération de la chaleur qui, émettrice de bruit et à proximité d'une zone résidentielle à faible densité, oblige à l'implanter à l'intérieur, dans les anciens locaux sanitaires de la halle de gym, sous l'Auberge de la Couronne. L'extraction évacuant l'air vicié de la cuisine impose une deuxième contrainte : l'obligation que la sortie se fasse en toiture et soit un demi-mètre plus haut que le faite.

L'aménagement de la cuisine avec deux zones bien distinctes, une pour la préparation et pour le nettoyage, avec la réfection complète des sols, des parois avec l'application d'une résine au sol, d'un carrelage sur les parois. Les installations techniques CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) seront partiellement rénovées. Des travaux de menuiserie, peintures, maçonnerie sont également prévus.

Le plan de financement :

- Travaux préparatoires, démolition, déchets	CHF	26'000.00
- Excavation	CHF	15'000.00
- Gros œuvre 1 (maçonnerie, charpente)	CHF	50'000.00
- Gros œuvre 2 (fenêtres, peintures, plâtrerie)	CHF	28'000.00
- Installations techniques CVS, électricité	CHF	91'500.00
- Agencement de cuisine	CHF	150'000.00
- Aménagements intérieurs (menuiserie)	CHF	5'000.00



- Aménagements intérieurs (chapes et revêtements)	CHF	20'000.00
- Aménagements extérieurs	CHF	10'000.00
- Frais secondaires	CHF	10'300.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	405'800.00

Les travaux du café, de la grande salle, de l'appartement de fonction ainsi que des locaux annexes consistent en un simple rafraîchissement.

Pour le café, l'entrée, les WC : réparation du carrelage de sol fissuré ou cassé, travaux de peinture, réparation du faux-plafond, re doublure du bar existant afin de lui redonner une deuxième vie.

L'appartement : réfection de certain sols, enlèvement de la tapisserie pour faire place à un crépis, travaux de peinture.

Pour la grande salle : travaux de peinture, réfection du carrelage endommagé, mise en place d'une nouvelle séparation anti-feu entre la partie appartement et locaux annexes, remise en état de la petite pièce de comité à l'étage.

Pour tous ces locaux, il y aura une remise en état des installations CVSE (chauffage, sanitaire, ventilation et électricité).

Le plan de financement :

- Gros œuvre 2 (fenêtres, peintures, plâtrerie)	CHF	77'000.00
- Installations techniques CVS, électricité	CHF	26'000.00
- Agencement du café et du bar à l'étage	CHF	14'000.00
- Aménagements intérieurs (parois, plafonds)	CHF	2'500.00
- Aménagements intérieurs (chapes et revêtements)	CHF	36'800.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	156'300.00

Récapitulatif :

1. Cuisine et ses installations techniques	CHF	405'800.00
2. Café, grande salle, appartement de fonction et locaux annexes	CHF	156'300.00
3. Nettoyage du bâtiment	CHF	5'000.00
4. Honoraires architecte, ingénieur et géomètre	CHF	102'000.00
5. Divers et imprévus (env. 20% du CFC 1+2)	CHF	120'000.00
- Coût de l'investissement complet TTC	CHF	790'000.00

Les frais annuels, l'intérêt calculé d'un emprunt bancaire à 2.1% de l'entier de l'investissement, se monte à CHF 16'590.00.

Monsieur Stéphane Baechler informe la population que le Conseil communal a trouvé un futur tenancier, sous le nom de Monsieur Clément Desormeaux.

Monsieur Desormeaux est un Parisien, domicilié à Romanens avec son épouse et ses deux enfants, depuis maintenant deux ans. Ce dernier sera associé à Monsieur Jean-Lucien Knigge, boucher-traiteur ; ils ont pour projet de créer une cuisine traditionnelle et de maintenir la grande salle à l'étage. La population le remercie pour sa présentation par applaudissements. Monsieur Stéphane Baechler informe la population que l'Auberge de la Couronne devrait rouvrir ses portes à l'automne 2023, pour autant que les travaux se déroulent comme prévu.

Rapport de la commission financière

La Commission financière a examiné le rapport d'investissement pour la réfection de l'Auberge de la Couronne. Au vu des normes d'hygiène et de la vétusté de la cuisine actuelle, il est indispensable de la rénover entièrement. De plus, un coup de rafraîchissement est également prévu pour le café, la grande salle et l'appartement. La Commission financière relève le fait que, si la population souhaite garder un lieu de rencontre et faire vivre le village, il faut absolument investir. Si rien n'est fait, le bâtiment vide coûtera tout autant cher. La Commission financière estime que cet investissement peut être financé par un emprunt bancaire, tel que présenté par le Conseil communal. Afin de réaliser ces travaux, un montant de CHF 790'000.00 est planifié. Le rendement locatif du bâtiment couvre les frais



annuels de CHF 16'590.00. La Commission financière propose aux citoyens et citoyennes de bien vouloir approuver cet investissement.

Ouverture à la discussion

Monsieur Marius Magnin souligne la très bonne présentation des différents sujets développés dans « *Les Quatre font la Une* », la lecture étant relativement aisée. Il pense qu'un amortissement devrait être fait sur l'emprunt bancaire de 2.1%, ce qui engendrerait une augmentation du coût annuel.

Monsieur Nicolas Hassler explique que le remboursement de la dette n'est pas une charge supplémentaire. De plus, avec MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), il n'est pas nécessaire d'amortir les emprunts sur les bâtiments appartenant au patrimoine financier, contrairement aux routes. Il ajoute également qu'une réévaluation du montant mis à l'actif du bilan est faite tous les cinq ans, celui-ci tient compte de l'état locatif du bâtiment en question. Dans le cas-où le bâtiment perdrait de la valeur, il devrait être amorti.

Monsieur Marius Magnin souhaite connaître le rendement locatif de l'immeuble. Il relève que ce n'est pas envisageable de fermer ce restaurant, étant donné que les établissements sâlois ferment les uns après les autres.

Monsieur Stéphane Baechler répond que la location annuelle sera de CHF 40'000.—, charges comprises.

Monsieur Damien Pittet souhaite une justification des frais d'architecte, ingénieur et géomètres, qui lui semblent quelque peu excessifs.

Monsieur Stéphane Baechler explique que l'architecte s'occupera de la mise à l'enquête ordinaire, obligatoire au vu de l'ampleur des travaux, que l'ingénieur civil traitera la stabilité du bâtiment, à la suite de l'implantation de la cheminée, que l'ingénieur CVSE s'occupera de la calculation du monobloc et des débits sanitaires et le géomètre pour les éléments extérieurs.

Monsieur Georges Donzallaz s'étonne que Monsieur Clément Desormeaux soit habitant de la commune mais qu'il n'ait pas le droit de vote.

Monsieur Clément Desormeaux répond qu'il est parisien, habitant en Suisse depuis plus de 10 ans (canton de Vaud) mais depuis moins de 5 ans dans le canton (Romanens).

Madame Denise Studemann demande si cet investissement convient à Monsieur Desormeaux et son associé ou si des exigences supplémentaires seront ajoutées par la suite.

Monsieur Clément Desormeaux répond que le projet lui semble correct.

Monsieur Stéphane Baechler ajoute que les informations transmises ce soir constituent un premier projet, afin de travailler sur une base ; les plans définitifs seront effectués ultérieurement.

Monsieur Jean-José Ruffieux a lu, dans « *Les Quatre font la Une* », que le prix d'achat du bâtiment, il y a 120 ans, était de CHF 90'000.—, il souhaite connaître le montant actuel au bilan.

Monsieur Nicolas Hassler répond que le bâtiment est estimé à CHF 1'050'000.—, avant travaux.

Monsieur Stéphane Baechler informe la population que les bâtiments, allant de l'Auberge de la Couronne à la Halle d'exposition Agencement Magnin SA, constituent une seule et unique parcelle, comptabilisé sur du patrimoine financier.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que, d'après la fiduciaire, il n'est pas possible d'augmenter le loyer, bien qu'un investissement puisse être fait, ceci au vu de la périphérie de la commune.

Monsieur Jean-José Ruffieux demande quel est le système de chauffage utilisé.

Monsieur Stéphane Baechler répond que, actuellement, le chauffage est au mazout. Cependant, dès qu'un bâtiment est assaini, son propriétaire est dans l'obligation de passer à une énergie renouvelable. À titre d'information, une étude pour un chauffage (CAD) a été réalisée, mais cela est trop coûteux, où vu des villages de la commune trop éloignés. Un chauffage à pellets sera donc installé à l'administration afin de chauffer la Halle d'exposition Agencement Magnin SA et l'ancienne épicerie, un autre sera installé à l'Auberge de la Couronne.

Monsieur Lucien Menoud demande si la salle des comités restera à disposition du futur tenancier ou des comités.

Monsieur Stéphane Baechler informe que cette salle était régulièrement utilisée par les comités, avant la pandémie de COVID-19 ; elle restera donc à disposition des sociétés locales.



Monsieur Samuel Descloux demande si l'investissement prévu est suffisant. En effet, il juge nécessaire de profiter de l'occasion pour rénover le sous-sol, également vétuste.

Monsieur Stéphane Baechler répond que le monobloc de ventilation, occupera une partie du sous-sol, où il est déjà situé. Cependant, le reste n'est pas la priorité, tout étant fonctionnel. Toutefois, cela pourra, peut-être, être fait dans un second temps.

Monsieur Nicolas Hassler demande à la population si elle souhaite maintenir un restaurant à Sâles. Si oui, le bâtiment devra être mis au goût du jour et être entretenu. Il ajoute que le Conseil communal souhaitait une rénovation légère, avant de connaître le rapport du SAAV. Dans le cas où la population serait défavorable à garder un tel établissement, ce bien perdra de la valeur et coûtera, même s'il est inutilisé. En effet, des frais fixes sont engendrés et une étude de faisabilité, d'environ CHF 300'000.00, devra être faite. Aussi, le bâtiment pourrait être vendu mais cela ne réglerait le problème qu'à court terme.

Votes

Acceptez-vous la réfection de l'Auberge de la Couronne ?

Approbation : 124

Opposition : 0

Abstention : 6

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

► **3.6 Votes final du budget de résultats et du budget des investissements 2023**

Ouverture de la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Approbation du budget de résultat 2023

Approbation : 129

Opposition : 0

Abstention : 1

Approbation du budget des investissements 2023

Approbation : 126

Opposition : 0

Abstention : 4

4. Présentation du plan financier 2023-2027

La loi sur les communes (LCo) du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier (une sorte de tableau de bord pour le Conseil communal).

Ce tableau est réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année. Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années. Au niveau communal, en plus des investissements votés ce soir, les investissements suivants auront des effets sur les années à venir (2023 à 2027). Monsieur le Syndic présente le 11^{ème} plan financier de la commune de Sâles :

- Assainissement des chauffages <i>voté en assemblée du 10.12.2013</i>	CHF 125'000.00
- Réfection de la route de Romanens <i>voté en assemblée du 01.12.2020</i>	CHF 1'780'000.00
- Réfection de l'immeuble La Rosaire <i>voté en assemblée du 18.05.2021</i>	CHF 2'500'000.00
- Réfection de l'Ancienne école de Sâles <i>voté en assemblée du 16.12.2021</i>	CHF 4'500'000.00



- Réfection de la Route forestière de Maules CHF 160'000.00
voté en assemblée du 16.12.2021

Dans le cadre de la planification financière 2023-2027, le Conseil communal a validé un programme d'investissements suivant :

- Halle d'exposition Agencement Magnin SA	CHF	96'000.00
- Auberge de la Couronne	CHF	790'000.00
- Achat d'un nouveau véhicule d'édilité	CHF	250'000.00
- Revitalisation de la Sionge	CHF	240'000.00
- Site pollué de Maules	CHF	100'000.00
- La Chapellenie à Maules	CHF	700'000.00
- Implantation de panneaux photovoltaïques au Centre Sportif	CHF	300'000.00
- Réfection de la route de la Joretta	CHF	900'000.00
- 2 bassins de rétention d'eau à Maules et Romanens	CHF	60'000.00
- Un arrêt TPF selon la loi sur les handicapés	CHF	200'000.00
- La Cure de Rueyres	CHF	2'000'000.00
- Foyer St-Joseph – Etude	CHF	300'000.00
- Complexe scolaire	CHF	2'200'000.00
- Traversée de Rueyres	CHF	800'000.00
- Ecole de Maules	CHF	1'000'000.00
- Traversée de Sâles	CHF	800'000.00
- Site pollué de Romanens	CHF	50'0000.00

Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales.

Il convient de relever que le principe du plan financier est d'établir un inventaire complet des charges futures, tout en étant prudent avec les recettes. De plus, l'intégration de nouvelles charges, sans que d'anciennes ne disparaissent, ne peut pas avoir un effet positif. À partir de 2028, l'intégration du Centre sportif de la Gruyère et des nouveaux EMS devraient constituer le pic des charges à intégrer, tout en sachant qu'un nouveau CO4 devrait être construit dans la partie sud de Bulle ou dans les autres villages du bassin de la Sionge, à savoir Vuadens, Vaulruz ou Sâles. Le Conseil communal a proposé deux terrains possibles pour ce futur bâtiment, dans le cadre du Plan directeur régional (PDR). De plus, aucune nouvelle zone industrielle ou artisanale n'est possible sur le territoire de communal de Sâles.

5. Adoption du règlement communal relatif à l'attribution des parchets communaux

La parole est donnée à Monsieur Sébastien Frossard, Conseiller communal responsable du dicastère de l'agriculture :

Comme plusieurs communes fribourgeoises l'ont déjà fait au cours de ces dernières années, le Conseil communal met en place un règlement afin de simplifier la procédure d'attribution. Il est rappelé que les Conseillers communaux, agriculteurs ou proches parents d'agriculteurs, doivent se récuser lors de cette procédure.

Le Conseil communal a organisé une séance d'informations pour tous les agriculteurs et agricultrices de la commune, afin de leur expliquer les 12 articles de ce règlement relatif à l'attribution des parchets. Lors de cette séance, le Conseil communal a répondu aux diverses questions posées.

Les principales clauses sont les suivantes : favoriser les activités agricoles à temps plein avec, au minimum 0.5 UMOS (unité de main d'œuvre standard) et, au minimum, 600 SAU (surface agricole utile), équité entre les agriculteurs : chacun reçoit la même surface de parchets. Les parchets des quatre villages sont distincts. Chaque agriculteur reçoit le parchet selon le lieu de son exploitation.



Jusqu'au tout début des années 90, les parchets du foyer étaient loués à un agriculteur ensuite, cela a été réparti avec les autres villages de la commune. Cependant, si la moyenne est de 450 ares dans les villages de Maules, Romanens et Ruyeres-Treyfayes, à Sâles actuellement on en compte 280. Le Conseil communal a donc décidé de restituer les parchets du foyer au village de Sâles afin d'augmenter la surface à environ 320 ares.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que le Conseil communal n'avait pas l'obligation de faire voter ce règlement mais souhaitait être transparent envers ses citoyens.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Votes

Acceptez-vous le nouveau règlement communal relatif à l'attribution des parchets communaux ?

Approbation : 113

Opposition : 6

Abstention : 11

Monsieur le Syndic remercie Messieurs Grégoire Savary et Sébastien Frossard pour leur implication dans ce dossier.

6. Réception des jeunes citoyens et citoyennes, nés en 2004

16 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2004 : 12 d'entre eux étaient présents et 3 se sont excusés. Monsieur le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Il ne peut que les encourager à participer activement à la vie de la commune. Un petit présent leur est remis.

7. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

La parole est donnée à l'assemblée communale

Monsieur Geoffrey Nottage demande la date à laquelle les travaux de la route de Romanens vont débiter.

Monsieur Sébastien Esseiva informe que ce projet est retardé, au vu de quelques particularités du marché public. Cependant, le Conseil communal espère vivement pouvoir commencer au printemps 2023. À savoir que l'adjudication sera faite début janvier 2023.

Monsieur Gérald Sudan se demande pourquoi les piquets à neige sont en plastique et non pas en bois, au vu des surfaces de forêts de la commune, et de la casse due au passage du chasse-neige.

Monsieur Sébastien Esseiva indique avoir étudié la chose : les piquets en bois mesurent environ 1m90, les planter seraient donc onéreux car il faudrait deux personnes pour effectuer ce travail. Bien que la question se pose écologiquement parlant, Monsieur Esseiva indique que sur 150 piquets en plastique, beaucoup sont à terre mais aucun n'est cassé ; une durée de vie de deux ans est comptée.

Monsieur Vincent Ruffieux demande ce qui est prévu pour la réduction de la dangerosité de la route du Charpentier, à Maules (devant l'ancienne laiterie).

Monsieur Sébastien Esseiva effectuera une vision locale, bien que refaire la route complète ne soit pas prévue.



Monsieur Jean-José Ruffieux a vu le contrôle de vitesse dans le bulletin communal, il demande quelle démarche sera entreprise pour réduire ce problème.

Monsieur Sébastien Esseiva indique que le radar pédagogique donne une statistique et que le Conseil communal n'a prévu aucune suite pour le moment, le radar devant encore être placé à Sâles. Cependant, si cette problématique perdure, Monsieur Esseiva proposera d'installer un réel radar.

Monsieur Nicolas Hassler rend la population attentive au fait que la commune de Sâles compte plus de 40km de route communale, et se place donc en 5^{ème} position dans le district. Certaines communes ont énormément de routes de montagnes, non déneigées et demandant moins d'entretien. Il ajoute que, lors de la séance sur la Gouvernance régionale, Monsieur le Conseiller d'Etat, Didier Castella, a été interpellé afin de trouver une solution pour les villages se situant en périphérie.

Monsieur Pierre Conus évoque l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire au plan financier 2023-2027 et souhaite connaître le type de véhicule prévu.

Monsieur Sébastien Esseiva informe que rien n'est décidé, à ce jour. Toutefois, il prévoit le même genre de véhicule qu'actuellement, soit un Boschung Pony P4. Cependant, Boschung arrêtant les engins à diesel en 2023, celui-ci sera électrique, d'où le montant budgétisé. Il ajoute avoir regardé pour un tracteur, bien que le balayage ne pourrait plus être fait par la commune. Plusieurs questions se posent et seront étudiées durant l'année à venir.

Monsieur Claude Seydoux demande la raison pour laquelle le salage ne se fait pas en même temps que le déneigement.

Monsieur Sébastien Esseiva indique que cela est sa volonté depuis le début de son mandat. Cependant, un contrat de 5 ans est signé avec l'entreprise Bussard, et se terminera en octobre 2023. Dans le cas où il venait à investir pour une saleuse, le montant serait alors augmenté et le contrat prolongé de 5 ans supplémentaires. Monsieur Esseiva pense qu'un appel d'offre après 5 ans serait utile afin d'ouvrir la porte à d'autres entreprises. Toutefois, cette problématique sera le critère principal.

Monsieur Marc Descloux constate que la route des Condémines, à Maules, s'affaisse.

Monsieur Sébastien Esseiva effectuera une vision locale et demandera un passage caméra afin de savoir d'où vient la source du problème. Le voisinage indique que cela est bruyant.

Monsieur Samuel Descloux a été stupéfait d'apercevoir un camping-car, installé à l'étang des Gurles, à Maules, avec génératrices, afin que des personnes puissent y regarder un match de foot. Il demande quelle est la procédure dans ce genre de situation afin que cela ne se reproduise pas.

Monsieur Stéphane Baechler informe que la seule chose qui peut être faite, est de sensibiliser ces personnes, lorsque la population voit ceci.

Monsieur Georges Donzallaz souhaite des explications sur les procédures et cours et à venir pour les sites pollués.

Monsieur Florian Pittet indique que les investigations pour le site de Romanens (ancienne déchetterie) n'ont pas encore débutées. Cependant, pour Maules, des sondages ont été établis l'année dernière, des variantes sont actuellement étudiées auprès du Service de l'environnement (SEn) afin de mettre en sûreté le cours d'eau, situé sous la décharge. Cet investissement sera certainement proposé en décembre 2023, pour des travaux courant 2024.

Monsieur Marius Magnin remercie les autorités communales, notamment la Commission seniors et la Jeunesse de Maules, pour l'organisation du repas offert aux seniors (soupe de chalet). Il adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur Nicolas Hassler reprend la parole afin d'aviser la population du dernier point à l'ordre du jour :

► **Crise énergétique**

Face au risque de pénurie en matière énergétique, la Commune a mis à exécution un plan d'économie d'énergie dans les différents domaines suivants :



Chauffage des bâtiments communaux

Le chauffage des bâtiments administratifs et scolaires est maintenu à une température de 20°C, alors que les chauffages du Centre sportif ainsi que de la Scierie sont réglés sur une température maximale de 18°C (hormis en cas de location).

Eclairage de Noël

Comme de coutume, un sapin de Noël est installé devant l'Eglise mais n'est pas muni de guirlande lumineuse. Cependant, la crèche, installée par le Conseil de paroisse est éclairé. L'employé de l'édilité ainsi que le Conseil de paroisse sont remerciés pour la décoration.

Abaissement de l'éclairage public

La nécessité de réaliser des économies d'énergie importantes durant cet hiver a amené le Conseil communal à prendre la mesure suivante dans le domaine de l'éclairage public : extinction des points lumineux de 23h30 à 5h30, sauf à proximité des passages piétons.

Sensibilisation

Le personnel communal a également été sensibilisé aux mesures d'économie d'énergie et des directives ont été édictées en ce sens. Le Conseil communal invite les citoyens et citoyennes, ainsi que les entrepreneurs et entrepreneuses, commerçants et commerçantes, artisans et artisanes à prendre également des mesures visant à diminuer leur consommation énergétique.

Comme évoqué en page 23 de les « Quatre font la Une », toutes personnes vulnérables ou prêtes à aider, étaient priées d'aviser l'administration communale ; il peut s'agir de personnes dont la santé est précaire ou de personnes dépendant de l'électricité (respiratoire, dialyse, appareil d'alarme en cas de chutes, etc.).

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) demande aux communes de mettre en place des PRU (points de rencontre d'urgence) en cas de pénurie. De plus amples informations seront transmises à la population, en temps voulu. Cependant, les autorités communales sont d'ores et déjà en recherche de personnes susceptibles de soutenir le Conseil communal ainsi que le personnel communal, en cas de mise en place de cette structure. La population est priée de s'annoncer auprès de l'administration.

► **L'Accueil Familial de Jour recrute**

L'Accueil Familial de Jour est toujours à la recherche de nouvelles mamans, prêtes à accueillir et partager du temps avec les enfants. Une formation est offerte en cours d'emploi et le salaire horaire est défini en fonction des heures d'accueil. Les mamans peuvent contacter la structure à gruyere@accueildejour.ch.

► **Périphérie et transports**

Comme indiqué dans les « Quatre font la Une », la commune de Sâles souffre d'être en marge du développement économique, tout comme au niveau des transports.

Au cours de ces dernières années ainsi que des prochaines, les autorités donnent et donneront la priorité à la diminution du temps de parcours entre Bulle et Romont. Un accent a également été mis afin d'améliorer la desserte de Bulle. Ceci se fait, malheureusement, au détriment de la commune de Sâles. Les autorités communales ont approché les communes sur le trajet ferroviaire Bulle – Romont ; sans la création d'un nouveau produit, à savoir un train régional supplémentaire, la commune n'aura guère de chance. Le dossier est à suivre...

Remerciements

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal, l'ensemble du personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie, qui travaille souvent dans l'ombre.

Il remercie également la population présente, qui démontre son intérêt pour sa commune, lui souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et l'invite à la prochaine assemblée (comptes 2023), prévue le mardi 2 mai 2023, si aucune assemblée extraordinaire n'est organisée entre temps.


Monsieur Hassler profite de l'occasion pour souhaiter à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année, entourés de leurs proches.



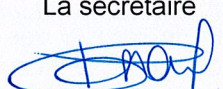
Monsieur Stéphane Baechler remercie Monsieur Nicolas Hassler pour le travail effectué durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h13.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La secrétaire

Prescilia Genoud